

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1341

3 juillet 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A 64355	Irenne S.A 64365
ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A 64364	Irenne S.A64366
African Wood Trading Company	JER Europe Fund III 16 S.à r.l 64328
(A.W.T.C.)64335	Julius Baer Multiopportunities 64322
Air-Pur 64322	Le Grand Café S.A
Alprocor S.A 64364	MD2 Marketing & Diffusion S.à r.l 64323
Alprocor S.A64367	Menuiserie Faber & Fils64350
Aqua European Technologists S.A 64367	Morley International Fund64362
Aviva Alternative Funds64351	Mount Pearl S.à r.l
Aviva Fund Services64363	Nordea Fund of Funds, SICAV64350
Aviva Morley	Nouvelle Société Luxembourgeoise de Gé-
Aviva Multimanager Fund 64354	rances S.à r.l64348
Benelux-Investment Holding S.A 64366	Omilux Immo S.àr.l
Benelux-Investment Holding S.A 64365	ProLogis Italy XXVI, S.à r.l 64323
BGA Wood S.A64365	Sàrl Simca
Business Objects BeLux S.A64363	SEB Sicav 164352
Caesar Properties Europe S.A 64349	SEB Sicav 264351
Cevip S.A64364	Sematic S.A 64355
Delta Lloyd Management Company S.A.	S.G.W. G.m.b.H
64352	Skino S.A64366
DM Services FM Sàrl64362	Solmar Investissements S.A64368
Electro Assurances64353	Studio-Land S.à r.l
Elliott Business Style S.A 64356	Studio-Land S.à r.l
Fidupar S.A 64348	Studio-Land S.à r.l
Galerie Clairefontaine S.à r.l 64353	Studio-Land S.à r.l
Garage Neugebauer S.A64340	TIRSA, société anonyme de réassurance
Gesfo S.A 64354	64353
Gesfo S.A 64354	Trust and Accounting Services Luxem-
Global Opportunity Ventures S.à r.l 64367	bourg Sàrl64368
Henderson Indirect Property (B) S.à r.l.	Vitrolux GmbH
64340	Willow Finance S.à r.l 64352
Hoscheid Michel S.A64349	Willow Investments S.à r.l 64352
Investigal Properties S A 44337	



Air-Pur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 35.636.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062438/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Julius Baer Multiopportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour JULIUS BAER MULTIOPPORTUNITIES, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anoyme

Signatures

Référence de publication: 2007062356/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02976. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Le Grand Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 9, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 67.322.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2003

- 1. La démission de l'administrateur, M. Pierre Bousch, est acceptée.
- 2. La démission de l'administrateur, Mme Annette Raoult, est acceptée.
- 3. La démission de l'administrateur, M. Emmanuel Sarrasin, est acceptée.
- 4. La démission du commissaire aux comptes, M. Paul Raoult, est acceptée.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2003

1. M. Régis Lallement, chef cuisinier, domicilié à L-4011 Esch-sur-Alzette, 155, rue de l'Alzette, est nommé aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2006

1. M. Hervé Glémain, né le 1 er janvier 1960 à F-Garche, demeurant au 2 bis, avenue Jobert, F-77240 Seine Port, est nommé aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 20 juillet 2004 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour LE GRAND CAFE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062383/1261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06349. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



MD2 Marketing & Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 18, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 82.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062440/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Vitrolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 1, port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 97.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062443/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

ProLogis Italy XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.829.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

duly represented by its manager PROLOGIS DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

itself represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 27, 2007.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name, Purpose, Duration, Registered Office

- **Art. 1.** There is hereby formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.
 - Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis ITALY XXVI, S.à r.l.
- Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.



Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at thirty thousand euros (EUR 30,000.-) represented by one thousand and two hundred (1,200) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.
- **Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- **Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.
- **Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favorable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.
- **Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings.

The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall loose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

- **Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
 - Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.



- **Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- **Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. Winding-up, Liquidation

- **Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.
- Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Subscription

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the one thousand two hundred shares (1,200).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The appearing party estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.



The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par un gérant ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal,

elle-même représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 27 avril 2007.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I er . Dénomination, Objet, Durée, Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.
 - Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis ITALY XXVI, S.à r.l.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

- Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital Social, Parts Sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
- **Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée.



Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

- Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.
- **Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

- Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

- **Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING S.à r.l. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux mille deux cents (1.200) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, LAC/2007/6964. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007061531/220/272.

(070064555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

JER Europe Fund III 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.926.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656

here represented by Laetitia Ambrosi, employee, residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- **Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become share-holders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of JER EUROPE FUND III 16 S.à r.l. (the Company).
- **Art. 2.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.



In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

- **Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) per share each.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

The authorised share capital, including the subscribed share capital, is set at EUR 50,000,000.- (fifty million euros).

The manager(s) of the Company is/are authorised and instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The manager(s) of the Company will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by transformation of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time the manager(s) of the Company will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this Article 5 will be amended so as to reflect the result of such action; the manager(s) of the Company will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

- **Art. 6.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 7.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.
- **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.



The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/ their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The first chairman will be appointed by a general meeting of shareholders. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 11.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

- Art. 13. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of the same year.
- **Art. 14.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.



Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 16.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.
- **Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., prenamed: one hundred shares	100
Total: one hundred shares	100

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500-) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year will begin today and it will end on December 31, 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which will be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Ms Claire Handley, born on February 27, 1968 in Sheffield, United Kingdom, having her personal address at 11 Wymond Street, Putney, London SW15 1DY, United Kingdom;

Mr Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Mark Weeden, born on December 4, 1954 in London, United Kingdom, having his professional address at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, the proxyholder(s) of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.656

représenté par Laetitia Ambrosi, employée, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:



- **Art. 1** er. Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de JER EUROPE FUND III 16 S.à r.l. (ci-après, la Société).
- **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises y compris dans des limited partnerships ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers, (ii) l'activité de trustee en relation avec des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de toute autre forme de sûretés et/ou garanties en relation avec les activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette ainsi que conclure des accords en vue de se voir octroyer de crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Le capital autorisé supplémentaire, y inclus le capital souscrit, est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante million d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés de réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 5 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

- **Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.



En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume Uni ou vivant en permanence au Royaume Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le premier président sera désigné par l'assemblée des associés. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.



L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume Uni.

- Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euro (EUR 1.400,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Claire Handley, née le 27 février 1968 à Sheffield, Royaume Uni, demeurant personnellement au 11 Wymond Street, Putney, Londres SW15 1DY, Royaume Uni;

Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007. Relation LAC/2007/5297. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 mai 2007.

Référence de publication: 2007062791/211/352.

(070065725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

Sàrl Simca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5310 Contern, 2, place de la Mairie.

R.C.S. Luxembourg B 99.844.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007062442/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

African Wood Trading Company (A.W.T.C.), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 30.131.

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence, à Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, empêché, à qui restera la minute.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY HOLDINGS (A.W.T.C. HOLDINGS), constituée sous la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.) suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 janvier 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 184 du 5 juillet 1989.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 octobre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 132 du 8 avril 1994, en date du 5 septembre 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 604 du 28 novembre 1995, en date du 1 ^{er} mars 1999, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 446 du 14 juin 1999, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 548 du 19 juillet 2001, en date du 21 décembre 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 534 du 4 avril 2007, et en date du 10 avril 2007, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange. L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Andreas Heusler, directeur de société, demeurant à CH-8021 Zurich;
- 2) Monsieur Ted Scheidegger, directeur de société, demeurant à CH-8021 Zurich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. Que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2007, l'Assemblée n'a pu statuer sur l'ordre du jour.
- II. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création,



au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»;

- 2) Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède;
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDINGS», la société adoptant la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C); adaptation de l'article premier des statuts;
 - 4) Divers.
 - III. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:
 - a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 347 du 10 mars 2007 et No 456 du 27 mars 2007;
 - b) au Journal quotidien «Lëtzebuerger Journal», éditions des 10 et 27 mars 2007;
 - c) au Journal quotidien «Le Quotidien», éditions des 10 et 27 mars 2007.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

- IV. Que les actionnaires présents à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- V. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que les dix mille quatre cents (10.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR), sont représentées à la présente Assemblée.
- VI. La présente Assemblée n'étant, au demeurant, soumise à aucune condition de quorum, les décisions sur l'ordre du jour seront prises pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents se soient prononcés en faveur de telles décisions.
- VII. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ainsi qu'il résulte de l'exposé du Président, à la suite d'une injonction de la Commission Européenne, le législateur luxembourgeois a été amené, par une loi du 22 décembre 2006, à abroger la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières qui régit le statut fiscal actuel de votre société. Dès lors et compte tenu des contraintes liées au régime transitoire prévu, votre Conseil estime opportun de renoncer dès maintenant au statut fiscal de la loi de 1929 et de proposer à l'assemblée des actionnaires une adaptation correspondante de l'objet social de la société.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, et après avoir entendu l'expose de son

Président, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et définit le nouvel objet social de la société ainsi qu'il suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.».

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à ce qui précède, l'article quatre des statuts est dorénavant rédigé comme suit:



« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDINGS», la société adoptant la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.).

Le texte de l'article premier des statuts de la société adoptera donc désormais la formulation suivante:

« **Art. 1** ^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de AFRICAN WOOD TRADING COMPANY (A.W.T.C.)»

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 16.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Schosseler, L. Dal Zotto, A. Heusler, T. Scheidegger, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007, Relation: EAC/2007/3767. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 mai 2007.

Référence de publication: 2007061509/207/133.

(070064357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Investical Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.803.

STATUTS

L'an deux mille sept, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- 1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (lle de Man);
- 2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.



Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de INVESTICAL PROPERTIES S.A.
 - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.



- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1 La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois cent neuf	309
2 Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une	1
Total: trois cent dix	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alessandro Gandini, consultant, né à Milan (Italie), le 20 décembre 1976, demeurant à CH-6962 Viganello, Via Albonago 8 (Suisse);
- Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2010.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: A. Fernandes, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2007. Relation GRE/2007/1716. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007061497/231/132.

(070064328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Garage Neugebauer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 106A, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 79.186.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062445/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Studio-Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 85.657.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061142/7662/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01602. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Studio-Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 85.657.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061143/7662/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01597. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Henderson Indirect Property (B) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.809.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of HENDERSON INDIRECT PROPERTY



FUND (EUROPE) B, a sub-fund of HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE), a fonds commun de placement subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds,

represented by Mrs Marie Petit, Avocat, residing in L-2314 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg, on April 17, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

Articles of incorporation

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of HENDERSON INDIRECT PROPERTY (B) S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.



The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Units

- Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- **Art. 6. Capital Amendment.** The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.
- **Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders. In the case of plurality of unitholders, the transfer of units intervivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.
- **Art. 10. Redemption of Units.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

Chapter III. Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

- **Art. 13. Representation of the Company.** In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any one member of the board of managers.
- **Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager.** The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.



Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. General Meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V. Business year - Balance sheet

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 26 September and ends on the 25 September of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.
- **Art. 21. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 25 September 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l. acting on behalf of HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) B, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand



five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined period:
- Mr Michael Sales, Director, Henderson UK, 42, Beacon Way, Rickmansworth, Herts, England, WD3 7PE;
- Mr Jeremy Vickerstaff, Director, HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l., 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr John Sutherland, Director, HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l., 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the company shall be bound by the single signature of any one member of the board of managers.

- 2) The Company shall have its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, P.O. Box 230, L-2012 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant pour le compte de HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) B, un compartiment de HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE), un fonds commun de placement soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés,

représentée par Madame Marie Petit, Avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 17 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I er . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée.

- **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HENDERSON INDIRECT PROPERTY (B) S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).
- Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire



n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.
- Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- **Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.



Titre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

- **Art. 13. Représentation de la Société.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.
- Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

- **Art. 15. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.
- **Art. 16. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).



Titre V. Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le 26 septembre et se termine le 25 septembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

- **Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- **Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Loi Applicable

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 25 septembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par HEN-DERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGEMENT S.à r.l. agissant pour le compte de HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) B, prénommés, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Monsieur Michael Sales, Administrateur, Henderson UK, 42, Beacon Way, Rickmansworth, Herts, Grande-Bretagne, WD3 7PE;
- Monsieur Jeremy Vickerstaff, Administrateur, HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGE-MENT S.à r.l., 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur John Sutherland, Administrateur, HENDERSON INDIRECT PROPERTY FUND (EUROPE) MANAGE-MENT S.à r.l., 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

- 2) Le siège social de la Société est établi au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, P.O. Box 230, L-2012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est désignée comme étant réviseur d'entreprise de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Petit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2007. Relation: EAC/2007/3969. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

Référence de publication: 2007061546/239/401.

(070064399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Nouvelle Soluger S.à r.l., Nouvelle Société Luxembourgeoise de Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1533 Luxembourg, 4, rue des Forains.

R.C.S. Luxembourg B 12.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062448/1420/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

S.G.W. G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6869 Wecker, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007062268/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, réf. LSO-CE00562. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mars 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs venant à échéance lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Yvan Juchem, Noël Didier, Pierre Bonin et Eric Martin pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Veuillez noter que l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Noël Didier en tant que Directeur Général pour une période d'un an.



Pour copie conforme N. Didier / P. Crochet

Administrateur, Directeur Général / Président Référence de publication: 2007062416/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Studio-Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 85.657.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Euxembourg, le 7 mai 2007.

Référence de publication: 2007061145/7662/12. Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01599. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Signature.

(070059454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Studio-Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 8, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 85.657.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007. Signature.

Référence de publication: 2007061147/7662/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01600. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Hoscheid Michel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8473 Eischen, 30, rue de Hobscheid. R.C.S. Luxembourg B 63.877.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062501/3118/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04948. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Caesar Properties Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 111.913.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2007 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs comme suit:

- 1. le mandat de M. Jean-Paul Auguste et Mme Caroline Sicot en tant qu'administrateurs de la catégorie «A»,
- 2. le mandat de MM. Koen Lozie et Jean Quintus en tant qu'administrateurs de la catégorie «B»



Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Pierre Schill en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme devant expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme Signature / Signature

Administrateur «A» / Administrateur «B»

Référence de publication: 2007062418/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Menuiserie Faber & Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6680 Mertert, rue Haute. R.C.S. Luxembourg B 13.622.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007062270/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, réf. LSO-CE00571. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 15 mars 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007 a pris note de la démission, avec effet au 28 septembre 2006, de M. Danckert Mellbye, Essendropsgate, 9, NO-0107 Oslo, Norvège et a ratifié la cooptation, avec effet au 12 octobre 2006, de M. Eric Christian Pedersen, C/O Nordea Investment Management, Strandgade, 3, DK-1401 Copenhague, Danemark.
- L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007 a décidé d'élire aux postes d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

Messieurs:

- André Roelants, résidant à 98A, route de Fischbach, L-7447 Lintgen, Luxembourg,
- Klas Holmberg, résidant à Karlaplan, 16, SE-11520 Stockholm, Suède,
- Niels Thygesen, résidant à Kronprinsensgade, 5, DK-1114 Copenhague K, Danemark,
- Peter Hofmann résidant à Worthstrasse, 19, DE-81667 München, Allemagne,
- Jhon Mortensen, résidant à 3, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Jörg Heinemann, résidant à Grundweg, 1, CH-8103 Unterengstringen, Suisse,
- Alex Schmitt, résidant à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Eric Christian Pedersen, résidant à Strandgade, 3, DK-1401 Copenhague, Danemark.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs:

- André Roelants (Président), résidant à 98A, route de Fischbach, L-7447 Lintgen, Luxembourg,
- Klas Holmberg résidant à Karlaplan, 16, SE-11520 Stockholm, Suède,
- Niels Thygesen résidant à Kronprinsensgade, 5, DK-1114 Copenhague K, Danemark,
- Peter Hofmann résidant à Worthstrasse, 19, DE-81667 München, Allemagne,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, L-2620 Luxembourg,



- Jörg Heinemann résidant à Grundweg, 1, CH-8103 Unterengstringen, Suisse,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Eric Christian Pedersen résidant à Strandgade, 3, DK-1401 Copenhague, Danemark.
- L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2007 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises:

KPMG AUDIT à Luxembourg,

pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2008.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV

A. Arata / A. Martin

Référence de publication: 2007062426/3922/41.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Omilux Immo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 13, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 33.927.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007062272/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, réf. LSO-CE00556. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

SEB Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 31.136.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007062276/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02656. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Aviva Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société, qui a eu lieu le mardi 3 avril 2007

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur du Conseil d Administration
- M. Philip Pearson, Administrateur
- M. Marek Przybylski, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.



Luxembourg, 7 mai 2007. Pour extrait conforme W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007062428/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

SEB Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 35.166.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007062278/1164/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02651. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Willow Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Willow Investments S.à r.l.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mai 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007062280/202/13.

(070065236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Delta Lloyd Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 74.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le mardi 3 avril 2007

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur du Conseil d'Administration
- M. Cornelis Frederik Frankhuisen, Administrateur
- M. Caspar Van Haaften, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.



Luxembourg, 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007062431/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007062499/2094/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03588. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Galerie Clairefontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 28.838.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales, en date du 17 août 2006, dûment approuvée par les associés et dûment notifiée à la société, le capital social de 12.394,68 euros, représenté par 500 parts sociales, se répartit comme suit:

	raits
	sociales
Madame Marita Ruiter, demeurant à L-1475 Luxembourg, 21, rue Saint Esprit	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour extrait conforme

GALERIE CLAIREFONTAINE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007062352/3206/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Electro Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 112.603.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 26 avril 2007 conformément à l'article 15 des statuts

Quatrième résolution

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:
- Monsieur Jean-Paul Barth,
- Monsieur William English.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.



Cinquième résolution

L'Assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de 6 à 5.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société, à la place de DELOITTE S.A.:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour la société

P. Bertin

Directeur Délégué

Référence de publication: 2007062385/682/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam. R.C.S. Luxembourg B 31.975.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 21 mai 2007

- 1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Goebel en tant qu'administrateur-délégué de la société.
- 2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Goebel est reconduit pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

R. Goebel

Président

Référence de publication: 2007062484/1651/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04872. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 31.975.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 16 avril 2007

4. Mme Christiane Goebel-Pretti domiciliée à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman et Mme Johana Gardeur-Bodart domiciliée à B-6700 Arlon, 6, rue Basse (Belgique) sont nommées au poste d'administrateur. Mme Christiane Goebel-Pretti est nommée administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour une durée de six ans.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

R. Goebel

Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2007062485/1651/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04875. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Aviva Multimanager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.005.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui a eu lieu le mardi 3 avril 2007

L'Assemblée Générale a accepté de nommer Monsieur Eric Bley, professionnellement domicilié au 34, avenue de la Liberté, L-1013 Luxembourg, en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 3 avril 2007 en remplacement de Monsieur Paul Sherlin, qui a démissionné en date du 3 avril 2007.



L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur du Conseil d'Administration
- M. Eric Bley, Administrateur
- M. James Tanner, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007062433/649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02824. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Sematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.801.

Il résulte de la circulaire qui s'est tenue, en date du 22 février 2007, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean Lambert (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de catégorie «A» de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Luc Verelst, employé privé, demeurant à 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean Lambert, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca / D. Murari

Référence de publication: 2007062354/43/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 19.116.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2007

Au cours de l'assemblée générale annuelles les actionnaires ont unanimement approuvé les résolutions suivantes:

- 1. Les actionnaires décident à l'unanimité de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006 qui a accepté la démission de M. Jos ter Avest de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 28 septembre 2006 et la cooptation de M. Paul Lembrechts à la fonction d'administrateur jusqu'à la l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2007.
- 2. Les actionnaires décident à l'unanimité de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2006 qui a accepté la démission de M. Julien Ide de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 20 décembre 2006 et la cooptation de M. Pieter Croockewit à la fonction d'administrateur jusqu'à la l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2007.
- 3. Les actionnaire décident à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur de la société Messieurs Paul Lembrechts et Pieter Croockewit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Blaise-Garban / F. Sudret

Senior-Legal Counsel / Legal Counsel

Référence de publication: 2007062357/44/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

E.B.S., Elliott Business Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 80.681.

Extrait de l'A.G. extraordinaire du 8 février 2006 au siège de la société

L'assemblée générale nomme la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES (LUXEMBOURG), SARL (RCS 45.066) demeurant au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la démission de M. Marchesi Fabio de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007062355/734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Mount Pearl S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.863.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and François Cottong, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It



may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name MOUNT PEARL S.à r.l.
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
 - Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.



A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).



Resolutions of the Sole Partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

Ici représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 ^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination MOUNT PEARL S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.



L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
 - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, Relation: LAC/2007/5837. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 mai 2007. H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007062076/242/301.

(070065003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

DM Services FM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau. R.C.S. Luxembourg B 81.883.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2007062266/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, réf. LSO-CE00560. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Morley International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui a eu lieu le mardi 3 avril 2007

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur du Conseil d'Administration
- M. Eric Bley, Administrateur
- M. José Caturla, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007062436/649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Aviva Morley, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le mardi 3 avril 2007

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. James Tanner, Président et Administrateur du Conseil d'Administration
- M. José Caturla, Administrateur
- M. Jacques Elvinger, Administrateur
- Mr Marcel Ernzer, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.



Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007062437/649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Business Objects BeLux S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 66.887.

La société tient à communiquer que la loi du 16 janvier 2003 portant création d'une Banque-Carrefour des entreprises et modernisation du Registre de Commerce Belge, est venue modifier le système d'immatriculation des sociétés en Belgique. Suite à cette loi, le Registre de Commerce de Bruxelles a été remplacé par le registre des personnes morales de Bruxelles. De ce fait, la société BUSINESS OBJECTS BELUX S.A./N.V. n'est plus immatriculée au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 611.989, mais auprès du registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0460.011.315.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 7 mai 2007.

BUSINESS OBJECTS BeLux S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062411/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Aviva Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 25.708.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le mardi 3 avril 2007

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Les mandats sont répartis comme suit:

- M. William Gilson, Président et Administrateur du Conseil d'Administration
- M. Nick Alford, Administrateur
- M. Eric Bley, Administrateur
- M. Jacques Elvinger, Administrateur
- M. James Tanner, Administrateur
- M. Ian Womack, Administrateur

L'Assemblée Générale procède également à la nomination de M. William Gilson et M. Eric Bley comme délégués à la gestion journalière de AVIVA FUND SERVICES pour une période indéterminée.

L'Assemblée Générale a élu ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait conforme

W. Gilson

Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2007062441/649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.



Cevip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 106.567.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration du 27 mars 2007

Première Résolution

La société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1 ^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour CEVIP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062439/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Alprocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.276.

EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg le 16 décembre 2006, la décision suivante a été prise:

Nomination de la société NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 60, Grand'Rue à L-1660 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2006.

ALPROCOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062444/760/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 avril 2007

Au cours de l'assemblée générale annuelles les actionnaires ont unanimement approuvé les résolutions suivantes:

- 1. Les actionnaires décident à l'unanimité de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006 qui a accepté la démission de M. Jos ter Avest de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 28 septembre 2006 et la cooptation de M. Paul Lembrechts à la fonction d'administrateur jusqu'à la l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2007.
- 2. Les actionnaires décident à l'unanimité de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 20 décembre 2006 qui a accepté la démission de M. Julien Ide de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 20 décembre 2006 et la cooptation de M. Pieter Croockewit à la fonction d'administrateur jusqu'à la l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2007
- 3. Les actionnaire décident à l'unanimité de nommer à la fonction d'administrateur de la société Messieurs Paul Lembrechts et Pieter Croockewit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

Blaise-Garban / F. Sudret

Senior-Legal Counsel / Legal Counsel

Référence de publication: 2007062359/44/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007061085/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00594. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

BGA Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.755.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2007 que:

MAYFAIR TRUST Sàrl, ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, été nommé nouveau commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Pour extrait conforme Luxembourg, le 14 mai 2007

Référence de publication: 2007062413/5878/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Irenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Extrait des decisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2006

L'assemblée a pris la résolution suivante:

L'assemblée décide de nommer la société KPMG AUDIT S. à r. l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 103.590, en tant que réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour IRENNE S.A.
MERCURIA SERVICES

Mandataire Signature

Référence de publication: 2007062361/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03940. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 96.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007061084/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00596. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070059081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2007.

Irenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Extrait des décisions prises par résolution circulaire du conseil d'administration en date du 30 mars 2006

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Conformément à l'article 12 des statuts coordonnés au 28 mars 2006, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, administrateur de catégorie B de la Société, en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière selon les dispositions de l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IRENNE S.A.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007062362/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03942. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Skino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.758.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 10 mai 2007 L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel E. Raffoul, employé privé, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Madame Catherine Koch, employée privée, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Mademoiselle Marie-Catherine Brunner, employée privée, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,



et du Commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, inscrite auprès du Registre des Sociétés des lles Vierges Britanniques, sous le numéro 300728,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007062363/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03294. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Alprocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.276.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2006:

- est confirmée avec effet immédiat la résignation de Mme Danielle Krekels, ayant son domicile rue d'Ardevoor, 85, B-1357 Hélècine en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué.
- est confirmée avec effet immédiat la résignation du mandat de M. Dirk Sterkendries, ayant son domicile rue d'Ardevoor, 85, B-1357 Hélècine en tant qu'Administrateur.
- est confirmée avec effet immédiat la nomination de la société TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue à L-1660 Luxembourg en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.
- est confirmée avec effet immédiat la nomination de la société ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue à L-1660 Luxembourg en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2006.

Pour ALPROCOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007062446/760/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Global Opportunity Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 102.784.

Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 391 du 29 mars 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007061083/230/12.

(070058787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2007.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:



Administrateurs:

- Monsieur Andrea De Maria, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie B:
- Mademoiselle Annalisa Ciampoli, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie B;
- Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, administrateur de catégorie Δ

Administrateur-délégue:

- Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie

Commissaire:

- MAYFAIR TRUST SARL, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Luxembourg, la 14 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007062415/5878/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Solmar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.334.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 7 mai 2007 et du conseil d'administration subséquent

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le mai 2007, les actionnaires ont:

- entériné la candidature de Monsieur Jonathan Beggiato au poste d'Administrateur-délégué.

Le conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, né le 19 juin 1975 à Villerupt, et demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Ste Croix, administrateur-délégué.

Pour mention

J. Beggiato

L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007062394/1091/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Trust and Accounting Services Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

Extrait en relation avec le transfert de parts sociales de la société

La société STEFID S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 123.961) a transféré le 3 janvier 2007 à Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) avec adresse professionnelle au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, 13 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-chacune de la société TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 94.933).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007062447/3258/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck